L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 16 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ.

TROUVÉES—Mardi, 5 octobre, à 4 heures de l'après-midi, deux vaches. Le propriétaire peut les reclamer en s'adressant et en payant les frais a M. Grathaug, Bayou St-Jean, Canal Marigny. 16 oct—2t

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—1m

A VENDRE ou a louer—Une jolie réunion avec tout le confort possible, une grande cuisine pouvant loger soixante vaches ou chevaux, le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, coin Independence et Villeré. 11oct—7t

A vendre—Grand Plevel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles ou enfants à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mécaniques. 21sept—1m

Souscription toute privée.

Un savant d'un honnête mérite, âgé, malade et dans plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Fannie Lagay.
Veuve de Paul Lagay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 18,902—Division E—Attendu que Hugh L. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15oct—15 20 24

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17 763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marcella Bigney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11oct—14 19 23

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18 752. Division E—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 oct—13 17 22

Succession de Samuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,632. Division E—Attendu que Samuel H. Bella présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel H. Bell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 11 16

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18 831. Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 oct—8 13 17

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17 183—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Henri H. Dorr administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 oct—12 16 21

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18 177.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 13 17

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 18 [illegible]—Les Créanciers—Division — No 18 [illegible]—Notre ordre de la vente des biens du présentant Peter Botz soit et est pris le présent accepte par le Juge au bénéfice des ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers [illegible] lieu et conséquence jeudi prochain [illegible] 21 du courant, à 11 heures A. M. [illegible] notaire en cette ville du DÉCRÈTE 2me jour du terme 1886 à 11 heures A. M. [illegible] de délibérer sur les affaires de la dite succession et [illegible] notaire en cette ville et ordonne qu'une assemblée des dits créanciers [illegible]